

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 11 novembre 2015

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille quinze, le onze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés : FERRAND Michel.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM11112015-03

OBJET

**Dépôt de dossier
D'Ad'ap**

Vu, - l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 : relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

- Décrets du 5 novembre 2014 : relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP

- Arrêté du 8 décembre 2014 : relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP situés dans un cadre bâti existant (modification de la réglementation accessibilité)

- Arrêté du 15 décembre 2014 : fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation (publication des Cerfa)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers d'Ad'ap nécessaires au respect de la réglementation et à signer ainsi que son 1^{er} Adjoint, tout document concernant ces dossiers.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 17 novembre 2015.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 18/11/2015
et publication ou
notification
du 18/11/2015*

Le Maire,
Raymond AURIERES.